

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 277-2017, 29 mars 2017

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor à madame Lucie Charlebois, membre du Conseil exécutif, les 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2017.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66338

Gouvernement du Québec

Décret 278-2017, 29 mars 2017

CONCERNANT le versement d'une aide financière maximale de 4 000 000 \$ à l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, au cours de l'exercice financier 2016-2017, pour l'actualisation et la mise en œuvre de programmes, la révision du modèle d'affaires ainsi que pour l'organisation et la tenue de la Grande rencontre de jeunes entrepreneurs du monde francophone 2017

ATTENDU QUE l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse ont pour mission de favoriser le développement professionnel et personnel de jeunes adultes québécois en leur permettant de réaliser un projet sur la scène internationale;

ATTENDU QUE la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, dévoilée le 12 décembre 2016, prévoit notamment le financement de mesures qui seront mises en œuvre par les offices jeunesse pour les axes Éducation, Citoyenneté, Emploi et Entrepreneuriat;

ATTENDU QU'il y a lieu de soutenir les offices jeunesse pour l'actualisation et la mise en œuvre de leurs programmes Développement de carrière, Entrepreneuriat, Études, stages et projets étudiants, Insertion professionnelle et Engagement citoyen;

ATTENDU QU'il a lieu de soutenir les offices jeunesse pour la révision de leur modèle d'affaires;

ATTENDU QU'il y a lieu également de soutenir l'Office Québec-Monde pour la jeunesse pour l'organisation et la tenue, dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, de la Grande rencontre de jeunes entrepreneurs du monde francophone 2017 dans un but d'échange et de partage des expertises et de promotion de l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe *a* de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (chapitre A-6.01, r. 6), tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le premier ministre à verser une aide financière maximale de 4 000 000 \$ à l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, au cours de l'exercice financier 2016-2017, et ce, selon une convention de subvention à intervenir avec celui-ci, laquelle sera substantiellement conforme au projet de convention joint à la recommandation ministérielle du présent décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le premier ministre soit autorisé à verser à l'Office Québec-Monde pour la jeunesse une aide financière maximale de 4 000 000 \$, au cours de l'exercice financier 2016-2017, pour l'actualisation et la mise en œuvre de programmes, la révision du modèle d'affaires ainsi que pour l'organisation et la tenue de la Grande rencontre de jeunes entrepreneurs du monde francophone 2017, et ce, selon une convention de subvention à intervenir avec celui-ci, laquelle sera substantiellement conforme au projet de convention joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66339